



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2023-83

Objet : Basse-Goulaine – Rue des Rouleaux – Classement des parcelles cadastrées AN1070 et AN1072

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2014-841 du 23 juin 2014 et l'acte authentique en date des 01 février et 21 mars 2017 relatifs à l'acquisition des parcelles cadastrées AN1070 (130 m²) et AN1072 (64 m²) situées rue des Rouleaux sur la commune de Basse-Goulaine,

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public car elles constituent la voirie et ses accessoires de la rue des Rouleaux sur la commune de Basse-Goulaine,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public métropolitain.

Décide

Article 1. Basse-Goulaine – Rue des Rouleaux – Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées AN1070 (130 m²) et AN1072 (64 m²).

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable Public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 24 JAN. 2023

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS

Affichage au

25 JAN. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230124-2023_83DEC-AU 1
Date de télétransmission : 25/01/2023
Date de réception préfecture : 25/01/2023